

Image not found or type unknown



# Facture électricité

Par **Math973**, le **15/04/2024** à **23:12**

Bonjour, je suis régisseur d'une résidence depuis 6 ans et il est stipulé sur mon contrat de travail que les factures d'électricité sont à la charge de l'employeur or mon employeur ne m'a jamais demandé de factures. Puis je lui transmettre les factures ? Si oui je peux remonter sur combien de temps ? Merci.

cordialement